

DEMANDE D'ALLOCATION COMPLEMENTAIRE EN CAS DE FERMETURE D'ENTREPRISE

PARTIE 1 : A COMPLETER PAR L'OUVRIER/OUVRIERE

Nom : Prénom :
Rue : Nr : BP :
Code postal : Commune :
Numéro de registre national : _____ / _____ / _____ N° de téléphone :
E-mail :


- Je joins une copie de mon dernier C4.
- Au moment de la fermeture de l'entreprise, j'avais au moins 45 ans.
- Au moment de la fermeture de l'entreprise, j'avais au moins 5 ans d'ancienneté au sein de l'entreprise.
- Je confirme ne plus être en service dans le cadre d'un contrat de travail dans un délai de 30 jours calendrier à dater du jour du licenciement.

Coordonnées de l'employeur

Nom ou dénomination sociale de l'employeur :
N° d'entreprise : N° ONSS :/.....
Date d'entrée en service :/...../..... Date de sortie :/...../.....
Ancienneté (nombre d'année en service) :
L'entreprise a totalement cessé ses activités à partir du (date de fermeture) :/...../.....
Raisons de la cessation d'activités :

Le paiement peut être effectué sur le numéro de compte suivant :

IBAN :

	Date : / / (jj/mm/aaaa)	Signature travailleur :
	Ecrivez ci-dessous 'Déclaré sincère et véritable' :

FERMETURE DE L'ENTREPRISE

L'entreprise pour laquelle vous travaillez arrête totalement et définitivement ses activités ?

- Vous avez 45 ans ou plus au moment de la fermeture ?
- Au moment de la fermeture, avez-vous au moins 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise ?
- Vous n'avez pas trouvé de nouveau travail endéans les 30 jours calendrier après la fermeture de l'entreprise ?

Vous avez donc droit **une fois à une indemnité complémentaire** de Volta fse.

L'indemnité se compose d'une indemnité de base complétée d'une indemnité par année d'ancienneté. Si le remboursement est supérieur au montant maximum, vous recevrez le montant maximum.

Période	Indemnité de base	Indemnité par année d'ancienneté	Montant maxim de l'indemnité
1/07/2014 – 30/06/2017	€ 287,53	€ 14,48	€ 948,32
1/07/2017 – 30/06/2019	€ 291,96	€ 14,70	€ 962,92
1/07/2019 – **/**/****	€ 304,02	€ 15,31	€ 1.002,69

CETTE DEMANDE DOIT ÊTRE ENVOYÉE A VOLTA, AVENUE DU MARLY 15/8, 1120 BRUXELLES OU A FBZ-FSE@VOLTA-ORG.BE

L'ayant-droit et l'organisme de paiement sont priés de vérifier l'exactitude de toutes les mentions, en particulier le numéro de registre national et les dates, et, le cas échéant, d'en demander la rectification suivant la procédure prévue. Vos données à caractère personnel seront enregistrées dans le fichier du fonds social. Les données à caractère personnel que vous transmettez moyennant le présent formulaire, seront traitées par le fonds de sécurité d'existence des électriciens (Volta fbz-fse). Elles seront traitées conformément aux dispositions du Règlement général européen relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Volta fbz-fse traite les données à caractère personnel exclusivement aux fins auxquelles elles sont collectées, à savoir l'obligation légale de règlement et d'assurance de l'octroi et du versement des indemnités complémentaires aux ouvriers de la SCP 149.01. Les données à caractère personnel seront collectées tant que ces fins le requièrent. Vous bénéficiez d'un droit de regard sur vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez du droit d'accès, de consultation et, le cas échéant, de rectification. Dans certains cas et lorsqu'ils sont pleinement justifiés, vous pouvez requérir le droit de suppression de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits, veuillez prendre contact avec le fonds social (privacy@volta-org.be).